



Assemblée générale

Distr. générale
26 mars 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009*

Titre VIII Services communs d'appui

Chapitre 28E Administration (Genève)

[Programme 24 (Plan-programme biennal et priorités
pour la période 2008-2009)]**

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Vue d'ensemble | 2 |
| A. Direction exécutive et administration | 6 |
| B. Programme de travail*** | 9 |
| Sous-programme 2. Planification des programmes, budget et comptabilité | 10 |
| Sous-programme 3. Gestion des ressources humaines | 14 |
| Sous-programme 4. Services d'appui | 17 |

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 6* (A/62/6/Add.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6* (A/61/6/Rev.1).

*** Le Département de la gestion a l'entière responsabilité des activités prévues au sous-programme 1 (Services de gestion et administration de la justice).



Vue d'ensemble

- 28E.1 L'Office des Nations Unies à Genève, en particulier la Division de l'administration, est chargé de l'exécution du programme de travail correspondant au présent chapitre. Les attributions de la Division de l'administration sont décrites en détail dans la circulaire ST/SGB/2000/4 du Secrétaire général. Les activités prévues au titre du présent chapitre se rapportent au programme 24 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2008-2009.
- 28E.2 Les principales attributions de la Division sont les suivantes :
- a) Assurer la direction et la coordination dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique et des services généraux de l'Office des Nations Unies à Genève, y compris la gestion et l'utilisation des locaux de l'ONU et la coordination des politiques en matière de ressources humaines, de finances et d'administration avec les autres organisations sises à Genève;
 - b) Exercer les fonctions d'exécution et de suivi concernant l'application des politiques générales et les autres questions ayant trait à la gestion des ressources humaines, des finances et des services généraux, conformément aux instructions du Secrétaire général adjoint à la gestion;
 - c) Assurer des services financiers, budgétaires et comptables, ainsi que des services d'assistance et de conseil concernant la politique financière de l'Organisation;
 - d) Gérer les besoins en ressources humaines des bureaux et services de l'ONU à Genève;
 - e) Offrir des services administratifs et des services généraux pour les réunions de l'ONU tenues à Genève et pour les institutions spécialisées;
 - f) Assurer les services d'achat, de transport, de voyage et autres services généraux;
 - g) Assurer des services de construction et d'ingénierie, y compris l'aménagement des espaces, l'attribution des bureaux et la tenue d'un registre des biens fonciers de l'ONU à Genève;
 - h) Fournir une infrastructure technique, des outils de partage des connaissances et de collaboration, mettre au point et soutenir les systèmes administratifs des collectivités locales et des entreprises, élaborer des politiques de sécurité informatique et en assurer la mise en œuvre et le suivi, créer un environnement technique permettant d'assurer la reprise après sinistre et la continuité des opérations;
 - i) Fournir des services d'appui et de coordination à la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève.
- 28E.3 La Division de l'administration apporte un appui administratif et d'autres services d'appui à 20 bureaux et services de l'ONU, ainsi qu'à 22 autres entités appliquant le régime commun des Nations Unies. Nombre de ces services sont fournis aux fonds et programmes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et d'autres organisations, moyennant remboursement. Le champ des activités extrabudgétaires n'a cessé de s'étendre au cours des dernières années et un nombre croissant d'opérations menées à partir de Genève font appel à ces services, notamment dans les domaines en pleine expansion que sont l'action humanitaire et les droits de l'homme.
- 28E.4 Les propositions pour l'exercice biennal 2008-2009 décrites au présent chapitre mettent en évidence le rôle croissant joué par la Division de l'administration pour ce qui est de piloter et d'encourager le recours aux services communs par les organisations de Genève appliquant le régime commun des Nations Unies, conformément aux dispositions de la résolution 56/279 de l'Assemblée générale. Les initiatives faisant appel aux services communs sont orientées vers la mise en œuvre d'un plan d'action à Genève d'ici à 2010. Le montant du projet de budget-

programme traduit les premiers résultats issus de l'exécution de plusieurs projets communs, notamment dans le domaine des services d'appui. Les propositions exposées au présent chapitre indiquent aussi dans quels domaines les capacités de la Division devraient être renforcées. Il est notamment proposé de renforcer la capacité de l'élément Trésorerie de la Division en créant un poste P-4 de trésorier, dont le titulaire serait chargé de diriger le groupe Trésorerie et de mobiliser les ressources nécessaires pour que les tâches d'appui et les tâches clientèle incompatibles, puissent être divisées de manière appropriée.

28E.5 Le montant total des ressources prévues au budget ordinaire de la Division de l'administration pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élève à 107 378 900 dollars (avant réévaluation des coûts), en hausse de 186 100 dollars supplémentaires (0,2 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour 2006-2007. L'explication tient aux augmentations nettes liées à l'effet-report des dépenses actuelles au titre du déménagement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans l'immeuble de la rue Giuseppe Motta (tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa décision 60/562) et au renforcement de la Trésorerie, qui sont compensées par la diminution du montant des frais non récurrents d'installation dans l'immeuble Motta. L'augmentation de 186 100 dollars résulte de la combinaison des éléments suivants :

- a) Une diminution nette de 81 500 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration, résultat d'une économie de 325 400 dollars correspondant à la suppression du poste P-4 de coordonnateur des projets de renforcement de la sécurité, contrebalancée par des dépenses au titre des autres rubriques, pour un montant de 243 900 dollars, en raison de la proposition visant à maintenir le poste de coordonnateur pendant 18 mois supplémentaires à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin que les projets puissent être menés à bien;
- b) Une augmentation nette de 267 600 dollars à la rubrique Programme de travail, résultant des éléments suivants :
 - i) Une augmentation de 173 200 dollars au titre du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité), se décomposant comme suit : 171 200 dollars à la rubrique des postes prévus, correspondant à la création d'un poste P-4 de trésorier, et 2 000 dollars pour les dépenses au titre des autres rubriques, du fait de la nécessité de recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour remplacer le personnel en arrêt maladie de longue durée ou en congé de maternité;
 - ii) Une diminution de 56 800 dollars au titre du sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines) à la rubrique des dépenses autres que de personnel, en raison des achats de fournitures, matériel, mobilier et équipements effectués en 2006-2007 et par conséquent de besoins moindres en 2008-2009;
 - iii) Une augmentation de 151 200 dollars au titre du sous-programme 4 (Services d'appui), pour les dépenses autres que de personnel. Cette augmentation est due principalement à l'effet-report du déménagement du Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans l'immeuble Motta, compensé par une baisse des coûts non récurrents d'aménagement du bâtiment.

28E.6 On se rappellera que, dans sa note du 23 février 2007 adressée à l'Assemblée générale (A/61/758), le Secrétaire général a présenté ses observations sur les recommandations contenues dans le rapport du Groupe de la refonte du système d'administration de la justice de l'Organisation des Nations Unies (A/61/205) et a indiqué les délais et les ressources nécessaires pour donner effet à ces recommandations. L'Assemblée générale examine actuellement cette note dans le cadre de la première partie de la reprise de sa soixante et unième session. En conséquence, les propositions figurant dans le document A/61/758 en ce qui concerne le redéploiement et l'augmentation des

ressources n'ont pas été intégrées au titre du présent chapitre du budget. Les décisions que prendra l'Assemblée générale sur ces propositions seront intégrées dans l'affectation des crédits lors de l'adoption du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, en décembre 2007.

- 28E.7 On se rappellera aussi que, dans sa décision 3/104, le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, lors de sa soixante et unième session, des voies et moyens permettant de garantir un certain nombre de prestations, notamment : a) des services de conférence, dont l'interprétation; b) la diffusion sur le Web; c) la traduction diligente des documents, et cela dans toutes les langues officielles de l'ONU; d) un financement adéquat permettant de faire face rapidement aux dépenses extraordinaires imprévues. En conséquence, les crédits correspondant à l'application de cette décision n'ont pas été inclus dans les présentes propositions. Une fois que l'Assemblée générale aura examiné les propositions et se sera prononcée sur les prévisions de dépenses correspondantes qui lui seront soumises à sa soixante et unième session, les crédits à prévoir au titre de cette rubrique seront inscrits dans l'exercice biennal de 2008-2009 au moment de l'adoption du budget-programme, en décembre 2007.
- 28E.8 Des fonds extrabudgétaires d'un montant estimé à 27 269 400 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009 serviront à assurer, moyennant remboursement, des services aux structures administratives de l'ONUG financées par des fonds extrabudgétaires, et cela dans les domaines suivants : a) planification, programmation, budgétisation, trésorerie et services financiers; b) gestion et valorisation des ressources humaines; c) technologies de l'information et des communications, y compris le SIG; d) courrier, entretien et gestion des biens; e) services d'achat et de transports. Par rapport à l'exercice 2006-2007, ce chiffre représente une augmentation de 3 221 900 dollars à la rubrique des postes (16 postes supplémentaires) et de 195 600 dollars aux autres rubriques. L'augmentation des dépenses de postes est le résultat net de l'ajout de huit postes d'administrateur et de huit postes d'agent des services généraux (autres classes), avec notamment la transformation de 12 postes temporaires en postes permanents pour tenir compte du caractère permanent des attributions ainsi que de l'expansion et de la diversification des tâches du service de gestion des ressources humaines et des services d'appui.
- 28E.9 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, des crédits d'un montant total d'environ 701 600 dollars ont été prévus pour les activités de suivi et d'évaluation, soit 500 100 dollars et 100 000 dollars au titre du budget ordinaire pour les dépenses de postes et les autres dépenses, respectivement, auxquels s'ajoutent des fonds extrabudgétaires d'un montant de 101 500 dollars pour les dépenses de postes. Les besoins sont couverts par la capacité disponible dans la catégorie des administrateurs, équivalente à :
- a) Direction exécutive et administration : trois mois-travail (0,5 mois-travail financé sur le budget ordinaire et 2,5 mois-travail financés au moyen de fonds extrabudgétaires);
 - b) Sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) : cinq mois-travail (3 mois-travail financés sur le budget ordinaire et 2 mois-travail financés au moyen de fonds extrabudgétaires);
 - c) Sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines) : douze mois-travail (9 mois-travail financés sur le budget ordinaire et 3 mois-travail financés au moyen de fonds extrabudgétaires);
 - d) Sous-programme 4 (Services d'appui) : 25 mois-travail (22 mois-travail financés sur le budget ordinaire et 3 mois-travail financés au moyen de fonds extrabudgétaires). Des crédits d'un montant de 100 000 dollars ont également été prévus au titre de ce sous-programme pour les évaluateurs extérieurs chargés de déterminer le niveau de la bibliothèque des infrastructures informatiques. La bibliothèque est un outil d'évaluation utilisé dans le secteur

informatique pour mesurer la prestation des services et la qualité des services d'assistance informatique.

28E.10 La répartition, en pourcentage, des ressources à prévoir pour la Division de l'administration apparaît au tableau 28E.1.

Tableau 28E.1

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

| <i>Composante</i> | <i>Budget ordinaire</i> | <i>Fonds extrabudgétaires</i> |
|--|-------------------------|-------------------------------|
| Direction exécutive et administration | 1,5 | 4,3 |
| Programme de travail | | |
| Planification des programmes, budget et comptabilité | 7,4 | 28,4 |
| Gestion des ressources humaines | 14,0 | 28,8 |
| Services d'appui | 77,1 | 38,5 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

28E.11 La répartition des ressources est résumée aux tableaux 28E.2 et 28E.3.

Tableau 28E.2

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| <i>Composante</i> | <i>2004-2005 (dépenses effectives)</i> | <i>2006-2007 (crédits ouverts)</i> | <i>Augmentation</i> | | <i>Total avant actua- lisation des coûts</i> | <i>Actua- lisation des coûts</i> | <i>2008-2009 (montant estimatif)</i> |
|--|--|--|---------------------|--------------------------|--|--|--|
| | | | <i>Montant</i> | <i>Pour- centage</i> | | | |
| Direction exécutive et administration | 1 261,5 | 1 730,9 | (81,5) | (4,7) | 1 649,4 | 64,0 | 1 713,4 |
| Programme de travail | | | | | | | |
| Planification des programmes, budget et comptabilité | 7 434,3 | 7 721,2 | 173,2 | 2,2 | 7 894,4 | 299,5 | 8 193,9 |
| Gestion des ressources humaines | 14 301,9 | 15 040,4 | (56,8) | (0,4) | 14 983,6 | 546,5 | 15 530,1 |
| Services d'appui | 78 392,0 | 82 700,3 | 151,2 | 0,2 | 82 851,5 | 2 568,8 | 85 420,3 |
| Total partiel | 100 128,2 | 105 461,9 | 267,6 | 0,3 | 105 729,5 | 3 414,8 | 109 144,3 |
| Total (1) | 101 389,7 | 107 192,8 | 186,1 | 0,2 | 107 378,9 | 3 478,8 | 110 857,7 |

2) *Fonds extrabudgétaires*

| | <i>2004-2005 (dépenses effectives)</i> | <i>2006-2007 (montant estimatif)</i> | <i>2008-2009 (montant estimatif)</i> |
|--------------------------|--|--|--|
| Total (2) | 20 678,6 | 23 851,9 | 27 269,4 |
| Total [(1) + (2)] | 122 068,3 | 131 044,7 | 138 127,1 |

Tableau 28E.3

Postes nécessaires

| Catégorie | Postes permanents inscrits au budget ordinaire | | Postes temporaires | | | | Total | |
|--|--|---------------|--------------------|---------------|--|---------------|---------------|---------------|
| | | | Budget ordinaire | | Fonds extrabudgétaires ^a | | | |
| | 2006- 2007 | 2008- 2009 | 2006- 2007 | 2008- 2009 | 2006- 2007 | 2008- 2009 | 2006- 2007 | 2008- 2009 |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | |
| D-2 | 1 | 1 | – | – | – | – | 1 | 1 |
| D-1 | 3 | 3 | – | – | – | – | 3 | 3 |
| P-5 | 8 | 8 | – | – | 1 | 2 | 9 | 10 |
| P-4/3 | 23 | 26 | 3 | – | 19 | 25 | 42 | 51 |
| P-2/1 | 12 | 12 | – | – | 1 | 2 | 13 | 14 |
| Total partiel | 47 | 50 | 3 | – | 21 | 29 | 68 | 79 |
| Agents des services généraux | | | | | | | | |
| 1 ^{re} classe | 18 | 18 | – | – | 1 | 1 | 19 | 19 |
| Autres classes | 233 | 233 | – | – | 72 | 80 | 305 | 313 |
| Total partiel | 251 | 251 | – | – | 73 | 81 | 324 | 332 |
| Total | 298 | 301 | 3 | – | 94 | 110 | 392 | 411 |

^a Y compris les postes extrabudgétaires affectés aux structures administratives financées au moyen de fonds extrabudgétaires

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 649 400 dollars

28E.12 Le Directeur de la Division de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève est responsable des activités prévues dans cette partie du chapitre 28E. Il est chargé de diriger et de gérer les services administratifs et les services d'appui connexes que l'ONUG fournit à ses clients (départements, services et organisations), conformément à la circulaire ST/SGB/2000/4 du Secrétaire général. Il coordonne et supervise l'application de la réforme de la gestion à l'Office, sur la base des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et des directives du Comité de la politique de gestion, notamment pour ce qui est de renforcer davantage les services communs à Genève. Il assume également un rôle de liaison et de négociation interorganisations avec les institutions spécialisées sises à Genève sur les questions administratives d'intérêt commun et, à l'échelon gouvernemental, seconde le Directeur général dans les négociations avec les autorités du pays hôte concernant les aspects administratifs, financiers et autres de l'application de l'accord de siège. Il supervise le Service de la gestion des ressources financières, le Service de la gestion des ressources humaines, le Service des technologies de l'information et des communications et les Services centraux d'appui de l'Office. Il supervise également le travail quotidien de la Section de la sécurité et de la sûreté en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Directeur général.

28E.13 Les montants prévus à cette rubrique couvrent également les activités liées aux services à assurer au titre du système actuel d'administration de la justice, et cela pour tous les services du secrétariat opérant à Genève. Ainsi qu'indiqué plus haut au paragraphe 28E.6, les décisions de l'Assemblée

générale au sujet des propositions de réforme de l'administration de la justice seront incorporées au moment de l'adoption du budget-programme de l'exercice 2008-2009, en décembre 2007.

Tableau 28E.4

Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'application intégrale des directives des organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières et garantir l'équité et l'efficacité du système interne d'administration de la justice dans le traitement et le règlement des plaintes internes

| Réalisations escomptées (Secrétariat) | Indicateurs de succès |
|--|---|
| a) Des services mieux gérés et des prestations de meilleure qualité | <p>a) Augmentation du pourcentage des clients interrogés qui estiment que les services sont au moins « de bonne qualité » ou « de très bonne qualité »</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 93,3 % 2006-2007 (estimation) : 90 % 2008-2009 (objectif) : 93 %</p> |
| b) Renforcement de la coopération avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies à Genève | <p>b) Augmentation du nombre d'activités exécutées en collaboration avec d'autres entités et qui produisent des gains d'efficacité et des économies de coûts pour les organisations</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 9 activités 2006-2007 (estimation) : 10 activités 2008-2009 (objectif) : 12 activités</p> |
| c) Un système d'administration interne de la justice cohérent et conforme aux politiques et règles de l'Organisation en matière de personnel | <p>c) Réduction du délai moyen requis pour le règlement définitif des affaires</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 490 jours 2006-2007 (estimation) : 420 jours 2008-2009 (objectif) : 360 jours</p> |

Facteurs externes

28E.14 La réalisation des objectifs et des résultats escomptés au niveau de la direction exécutive et de l'administration devrait se matérialiser à condition que :

- a) Les parties prenantes assument les responsabilités et obligations qui découlent des accords de prestation de services, appuient l'action de la Division de l'administration et coopèrent pleinement avec elle;
- b) Les politiques et les procédures régissant les services communs d'appui soient cohérentes.

Produits

28E.15 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2008-2009 sont les suivants :

- a) Activités de fond :
 - i) Représentation du Secrétaire général et du Directeur général pour les questions administratives et financières aux réunions d'organes intergouvernementaux des Nations Unies tenues à Genève;
 - ii) Représentation de l'Office des Nations Unies à Genève aux réunions tenues par les organes consultatifs créés conjointement avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les organes consultatifs intra-Secrétariat sur diverses questions administratives d'intérêt commun;
 - iii) Représentation de l'ONU dans les négociations avec le pays hôte concernant divers aspects de l'application de l'accord de siège;
- b) Services d'appui administratif (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Suivi de l'état d'avancement de la réforme de la gestion et de l'application, par les services du Secrétariat opérant à Genève, des directives et des décisions du Comité de la politique de gestion dans le domaine de la gestion;
 - ii) Coordination des réponses relatives aux questions de gestion et d'administration adressées aux organes de contrôles externes et internes, tels que le Comité des commissaires aux comptes, le Corps commun d'inspection et le Bureau des services de contrôle interne, pour le compte de la Division tout entière.

Tableau 28E.5

Ressources nécessaires

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
| | 2006-2007 | 2008-2009 (avant actuali- sation des coûts) | 2006-2007 | 2008-2009 |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 1 709,5 | 1 384,1 | 6 | 5 |
| Autres objets de dépense | 21,4 | 265,3 | – | – |
| Total partiel | 1 730,9 | 1 649,4 | 6 | 5 |
| Fonds extrabudgétaires | 1 137,8 | 1 185,7 | 4 | 4 |
| Total | 2 868,7 | 2 835,1 | 10 | 9 |

28E.16 Des ressources d'un montant estimé à 1 649 400 dollars, en diminution de 81 500 dollars, sont à prévoir pour : a) le maintien de cinq postes au Bureau du Directeur et au secrétariat de la Commission paritaire de recours et du Comité paritaire de discipline; b) la suppression, pour l'ensemble de l'exercice, du poste P-4 temporaire de coordonnateur qui avait été autorisé pour aider le Directeur à réaliser des projets d'infrastructure afin de renforcer la sécurité (325 400 dollars), à la place d'un poste temporaire (autre que pour les réunions) (voir plus loin); c) d'autres dépenses d'un montant de 265 300 dollars, en augmentation de 244 900 dollars, à la rubrique du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour le Coordonnateur (P-4) des projets de renforcement de la sécurité pendant 18 mois (à la place d'un poste), ainsi que la

participation du Bureau aux frais de tenue du site Web de l'ONUG; d) les frais de déplacement du Directeur de la Division lorsqu'il se rend au Siège pour des consultations sur des questions de politique générale ainsi que les frais de représentation. Le Coordonnateur des projets de renforcement de la sécurité s'emploiera à mener à bien les principaux projets de sécurisation autorisés pour l'ONUG selon un calendrier d'exécution en trois tranches approuvé par l'Assemblée générale. L'achèvement de certains projets a été retardé en raison de la reconfiguration du système de détection des incendies et des incertitudes quant aux exigences du système normalisé de contrôle de l'accès aux locaux. Comme les fonctions ne sont requises que pour 18 mois supplémentaires, il est proposé de financer le poste de coordonnateur sur les crédits pour les postes temporaires (autres que pour les réunions). Comme indiqué aux paragraphes 28E.6 et 28E.7, les décisions que prendra l'Assemblée générale au sujet des propositions de réforme de l'administration de la justice et des besoins découlant de la décision 3/104 du Conseil des droits de l'homme seront intégrées au moment de l'adoption du budget-programme de l'exercice 2008-2009, en décembre 2007.

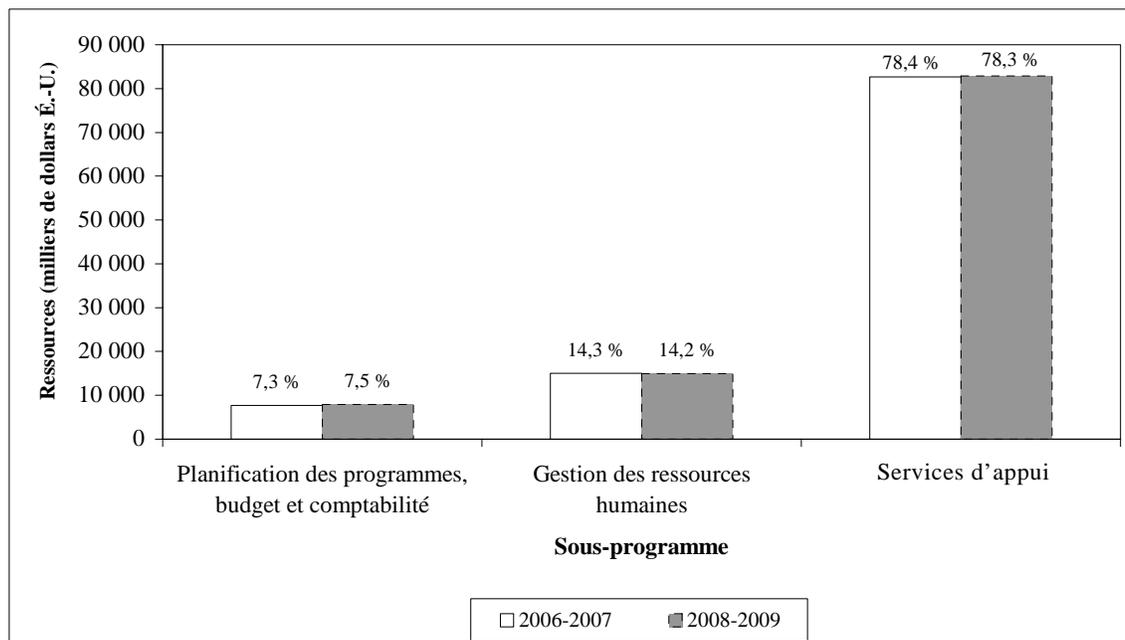
B. Programme de travail

Tableau 28E.6

Ressources nécessaires, par sous-programme

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--|--|---|------------|------------|
| | 2006-2007 | 2008-2009 (avant actuali- sation des coûts) | 2006-2007 | 2008-2009 |
| Budget ordinaire | | | | |
| Planification des programmes, budget et comptabilité | 7 721,2 | 7 894,4 | 31 | 32 |
| Gestion des ressources humaines | 15 040,4 | 14 983,6 | 38 | 38 |
| Services d'appui | 82 700,3 | 82 851,5 | 226 | 226 |
| Total partiel | 105 461,9 | 105 729,5 | 295 | 296 |
| Fonds extrabudgétaires | 22 714,1 | 26 083,7 | 90 | 106 |
| Total | 128 176,0 | 131 813,2 | 385 | 402 |

Ressources nécessaires, par sous-programme



Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 894 400 dollars

- 28E.17 L'exécution de ce sous-programme relève du Service de la gestion des ressources financières. Le Service, dirigé et supervisé par son chef, comprend le bureau du chef de service (dont fait partie la Trésorerie), la Section de la planification des programmes et du budget, et la Section des finances. Il propose ses services et ses conseils en matière financière et budgétaire à plus de 30 entités financées sur le budget ordinaire ou au moyen de fonds extrabudgétaires, dont des programmes et bureaux des Nations Unies opérant depuis Genève, des institutions spécialisées et d'autres entités se trouvant à Turin ou Bonn.
- 28E.18 Durant l'exercice biennal, le Service de la gestion des ressources financières s'emploiera plus particulièrement à : a) participer à la formulation des nouvelles politiques de l'ONU en matière budgétaire et financière et dans les domaines connexes, et se tenir au courant de toute évolution dans ces domaines; b) rester en contact étroit avec le Siège, communiquer avec les entités utilisant les services de l'ONUG, leur prodiguer en temps voulu des conseils efficaces en matière budgétaire et financière; c) conduire des évaluations du risque, renforcer les mécanismes de contrôle interne et veiller au strict respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies; et d) examiner périodiquement les procédures d'exécution des tâches de manière à identifier des moyens propres à rendre la gestion financière plus efficace et à rationaliser le déroulement des opérations.

Tableau 28E.7

Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer une gestion financière saine, effective et efficace des avoirs de l'ONU placés sous la responsabilité de l'Office des Nations Unies à Genève

| Réalisations escomptées (Secrétariat) | Indicateurs de succès |
|--|---|
| a) Suivi et surveillance améliorés du budget-programme et des fonds extrabudgétaires | <p>a) i) Réduction des engagements non réglés, en pourcentage du montant définitif des crédits ouverts</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 6,7 % 2006-2007 (estimation) : 6,5 % 2008-2009 (objectif) : 6 %</p> <p>ii) Diminution de l'écart (en pourcentage) entre le montant des crédits extrabudgétaires et le montant des dépenses</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 0 % 2006-2007 (estimation) : 0 % 2008-2009 (objectif) : 0 %</p> |
| b) Amélioration des services clientèle | <p>b) i) Diminution du délai d'allocation des crédits extrabudgétaires</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 1 jour ouvrable de moins 2006-2007 (estimation) : réduction supplémentaire de 2 jours ouvrables 2008-2009 (objectif) : réduction supplémentaire de 1 jour ouvrable</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage des clients qui estiment que les services sont au moins « de bonne qualité » ou « de très bonne qualité »</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 95 % 2006-2007 (estimation) : 90 % 2008-2009 (objectif) : 95 %</p> |
| c) Fiabilité accrue des données financières | <p>c) i) Opinion positive du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : aucune réserve 2006-2007 (estimation) : aucune réserve 2008-2009 (objectif) : aucune réserve</p> |

| | |
|--|--|
| | ii) Absence de conclusions notablement défavorables au sujet d'autres questions financières |
| | <i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : aucune conclusion notablement défavorable 2006-2007 (estimation) : aucune conclusion notablement défavorable 2008-2009 (objectif) : aucune conclusion notablement défavorable |
| d) Efficacité des services de trésorerie | d) Augmentation du pourcentage des décaissements automatiques acheminés par le système SWIFT |
| | <i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : sans objet 2006-2007 (estimation) : 5 % 2008-2009 (objectif) : 30 % |
| e) Ponctualité et fiabilité des opérations financières | e) i) Augmentation du pourcentage des règlements traités et des opérations enregistrées en moins de 30 jours |
| | <i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 90 % 2006-2007 (estimation) : 90 % 2008-2009 (objectif) : 95 % |
| | ii) Apurement des comptes bancaires dans les 30 jours suivant la fin du mois |
| | <i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 100 % 2006-2007 (estimation) : 100 % 2008-2009 (objectif) : 100 % |

Facteurs externes

- 28E.19 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et les réalisations escomptées à condition que les changements éventuels de la politique financière et des normes comptables en vigueur n'entraînent pas de retard notable et n'aient pas de répercussions négatives sur les opérations, et que l'exécution du programme au profit des bureaux clients soit véritablement bien gérée.

Produits

- 28E.20 Durant l'exercice biennal 2008-2009, les produits suivants seront exécutés : services d'appui administratif (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- a) Établissement du projet de budget-programme de l'Office des Nations Unies à Genève pour l'exercice biennal 2010-2011 et des rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009;

- b) Établissement de projets d'états d'incidences sur le budget-programme, pour approbation par le Siège, et prestation de services connexes aux organes intergouvernementaux des Nations Unies qui tiennent leurs réunions à Genève;
- c) Négociation et formulation de mémorandums d'accord avec toutes les entités financées au moyen de fonds extrabudgétaires et avec les organismes non onusiens auxquels l'ONUG propose des services;
- d) Évaluation continue des politiques de l'ONUG et d'autres questions concernant l'application des accords relatifs au remboursement des services fournis pour les activités financées au moyen de fonds extrabudgétaires;
- e) Contrôle budgétaire des crédits ouverts au titre du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires, et dans ce cadre, délivrance, par délégation de pouvoir, des documents de financement, certification et gestion des postes;
- f) Comptabilité, états de paie, règlements, décaissements et fonctions de trésorerie pour l'Office des Nations Unies à Genève, d'autres services du Secrétariat et des organismes associés;
- g) Administration des services d'assurance maladie et d'assurance-vie.

Tableau 28E.8

Ressources nécessaires : sous-programme 2

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|--|--|-----------|-----------|
| | 2006-2007 | 2008-2009 (avant actualisation des coûts) | 2006-2007 | 2008-2009 |
| | | | | |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 7 604,3 | 7 775,5 | 31 | 32 |
| Autres objets de dépense | 116,9 | 118,9 | – | – |
| Total partiel | 7 721,2 | 7 894,4 | | |
| Fonds extrabudgétaires | 6 983,8 | 7 726,7 | 30 | 29 |
| Total | 14 705,0 | 15 621,1 | 61 | 61 |

28E.21 Un montant de 7 894 400 dollars, représentant une augmentation de 173 200 dollars, est demandé pour financer le maintien de 31 postes existants et la création d'un poste P-4 de trésorier (7 775 500 dollars). Le Trésorier dirige la Trésorerie, laquelle fournit à l'ONUG et à ses clients des services de base en matière de gestion de trésorerie et de placement des fonds de la Société d'assurance mutuelle du personnel des Nations Unies. Il administre également les placements des fonds d'affectation spéciale genevois à gestion centralisée, et fait rapport au Siège à ce sujet. Le poste P-4 supplémentaire garantirait la séparation entre les services comptables et les services clientèle, d'où un renforcement des mécanismes de contrôle interne. Un montant de 118 900 dollars est demandé à la rubrique Autres dépenses afin d'engager du personnel temporaire en remplacement des fonctionnaires en arrêt-maladie longue durée ou en congé de maternité, et pour payer les heures supplémentaires et les frais de déplacement du chef du Service et d'autres hauts fonctionnaires qui se rendent au Siège pour des consultations sur des questions de politique générale. L'augmentation de 2 000 dollars des crédits au titre des autres dépenses s'explique par l'augmentation prévue des dépenses pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Sous-programme 3 Gestion des ressources humaines

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 14 983 600 dollars

- 28E.22 Le Service de la gestion des ressources humaines est chargé du recrutement, de l'administration des prestations, du perfectionnement et de la formation du personnel, des services sociaux et des relations avec le pays hôte. Supervisé par un chef de service, il comprend la Section des opérations-ressources humaines, la Section de la formation et du perfectionnement du personnel et le Groupe de services médicaux.
- 28E.23 Durant l'exercice biennal 2008-2009, le Service concentrera ses efforts sur la mise en œuvre du programme de réformes du Secrétaire général, en particulier dans les domaines suivants : a) sélection et perfectionnement du personnel; b) renforcement du dispositif visant à assurer la transparence et la responsabilité à tous les niveaux du personnel et des cadres; c) mobilité du personnel; et d) offre de services médicaux appropriés.

Tableau 28E.9

Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Maintenir opérationnel un système de gestion des ressources humaines de haute qualité à l'Office des Nations Unies à Genève

| Réalisations escomptées (Secrétariat) | Indicateurs de succès |
|--|---|
| a) Meilleure qualité des services, de l'appui et des conseils prodigués aux fonctionnaires et aux entités des Nations Unies qui utilisent les services de l'ONUG | <p>a) i) Pourcentage accru des fonctionnaires qui se déclarent satisfaits des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Genève</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : sans objet 2006-2007 (estimation) : 85 % 2008-2009 (objectif) : 90 %</p> <p>ii) Pourcentage accru d'entités des Nations Unies utilisant les services administratifs de l'ONUG qui se déclarent satisfaites de l'appui et des conseils reçus</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 81,3 % 2006-2007 (estimation) : 85 % 2008-2009 (objectif) : 90 %</p> |
| b) Plus grande mobilité du personnel | <p>b) i) Augmentation de l'indice de mobilité du personnel</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 11,5 2006-2007 (estimation) : 13 2008-2009 (objectif) : 15</p> |

- ii) Augmentation du nombre moyen d'activités de formation et autres activités de perfectionnement (par fonctionnaire)
- Mesure des résultats :*
2004-2005 : 1 activité
2006-2007 (estimation) : 1,2 activité
2008-2009 (objectif) : 1,5 activité
- c) Amélioration des conditions de travail
- c) Augmentation du pourcentage des fonctionnaires qui se déclarent satisfaits de leurs conditions de travail
- Mesure des résultats :*
2004-2005 : 60 %
2006-2007 (estimation) : 75 %
2008-2009 (objectif) : 85 %
- d) Amélioration des services de santé du personnel
- d) i) Augmentation du pourcentage des clients utilisateurs qui se déclarent satisfaits des services
- Mesure des résultats :*
2004-2005 : sans objet
2006-2007 (estimation) : 80 %
2008-2009 (objectif) : 90 %
- ii) Diminution du temps moyen d'attente des clients qui consultent sans rendez-vous
- Mesure des résultats :*
2004-2005 : sans objet
2006-2007 (estimation) : 10 minutes
2008-2009 (objectif) : 8 minutes
- iii) Augmentation du taux de satisfaction exprimé par les entités participant au Service médical commun de l'Office des Nations Unies à Genève
- Mesure des résultats :*
2004-2005 : 100 %
2006-2007 (estimation) : 96 %
2008-2009 (objectif) : 98 %
-

Facteurs externes

- 28E.24 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et les réalisations escomptées à condition que : les bureaux clients servis par l'Office des Nations Unies à Genève le soutiennent dans son action et coopèrent pleinement à la mise en œuvre de la réforme de la gestion des ressources humaines, et que le processus consultatif personnel-administration contribue de façon positive à cette réforme.

Produits

- 28E.25 Durant l'exercice biennal 2008-2009, les produits ci-après seront exécutés : services d'appui administratif (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- a) Recrutement, affectation et organisation des carrières : recrutement, affectations et promotion du personnel; mise en œuvre et supervision du nouveau système de sélection du personnel; gestion de la mobilité; gestion des vacances de poste; appui au personnel; gestion des cessations de service;
 - b) Administration du personnel et classement des postes : mise en œuvre et suivi de l'application des règles, réglementations, politiques et instructions applicables au personnel; appui et conseils au personnel d'encadrement et aux fonctionnaires; administration du personnel; examen du classement des postes;
 - c) Perfectionnement du personnel, appui à l'organisation des carrières et missions de conseil : formation linguistique et autre; organisation d'examens de recrutement; promotion du multilinguisme, des considérations interculturelles et d'une optique d'égalité entre les sexes; appui aux cadres et aux fonctionnaires grâce à la prestation de services de formation et d'orientation dans les domaines de la gestion axée sur les résultats, de la sélection du personnel et de la mobilité;
 - d) Services médicaux : offre de services médicaux appropriés, notamment grâce à la mise en œuvre de programmes de santé et de bien-être pour le personnel de toutes les entités des Nations Unies ayant leur siège à Genève;
 - e) Processus consultatif personnel-administration : contribution aux organes mixtes personnel-administration au sujet des politiques relatives au personnel et au bien-être des fonctionnaires, détection et règlement rapides des problèmes potentiels;
 - f) Activités relatives au bien-être du personnel : mission de conseil auprès du personnel au sujet de toute une série de questions d'ordre personnel, familial et professionnel.

Tableau 28E.10

Ressources nécessaires : Sous-programme 3

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|--|--|-----------|-----------|
| | 2006-2007 | 2008-2009 (avant actualisation des coûts) | 2006-2007 | 2008-2009 |
| | | | | |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 8 947,5 | 8 947,5 | 38 | 38 |
| Autres objets de dépense | 6 092,9 | 6 036,1 | – | – |
| Total partiel | 15 040,4 | 14 983,6 | 38 | 38 |
| Fonds extrabudgétaires | 6 683,5 | 7 864,3 | 29 | 32 |
| Total | 21 723,9 | 22 847,9 | 67 | 70 |

- 28E.26 Des crédits d'un montant de 14 983 600 dollars sont demandés pour financer : a) le maintien de 38 postes (8 947 500 dollars); et b) les dépenses au titre des autres rubriques (6 036 100 dollars). La diminution nette des ressources au titre des autres rubriques (56 800 dollars) est imputable à la

réduction des dépenses opérationnelles (61 000 dollars d'économie), principalement imputable à la diminution des achats de fournitures, de matériel, de mobilier et d'équipements, qui a été contrebalancée par l'augmentation des frais de voyage de la Section de perfectionnement du personnel (4 200 dollars).

Sous-programme 4 Services d'appui

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 82 851 500 dollars

- 28E.27 Ce sous-programme englobe le Service des technologies de l'information et des communications et les services centraux d'appui.
- 28E.28 Le Service des technologies de l'information et des communications joue un rôle primordial auprès de plus de 20 entités à l'Office des Nations Unies à Genève en ce qui concerne l'exécution et le soutien des activités TIC. Il comprend quatre sections : Bureau du chef de service, Section des applications, Section des services clients, Section des opérations (formée du groupe des systèmes informatiques de gestion et du stockage et du groupe des opérations et de l'infrastructure centrale). Il est chargé des activités au titre du sous-programme 4, à savoir : a) gestion des liaisons entre le réseau interne et le réseau public; accès à distance, vidéoconférence et téléconférence, réseau interne de téléphonie/télécopie; b) maintenance de l'intranet et de l'Internet; c) gestion du Réseau métropolitain de Genève; d) accès sécurisé à l'Internet; e) gestion des serveurs de fichiers et d'applications du Centre de contrôle du Réseau; et f) gestion des ordinateurs et des services d'assistance pour la Division de l'administration et ses clients. Le Service est également chargé de développer et de mettre en place des systèmes pour des entités clientes, et doit gérer l'infrastructure de messagerie électronique et apporter une assistance technique pour les applications tournant sous Lotus Notes. En ce qui concerne les activités liées au Système intégré de gestion (SIG), le Service a une mission d'aide technique et de maintenance, et gère notamment une unité d'assistance servant plus de 800 utilisateurs; il assure la formation des utilisateurs et l'installation des nouveaux modules, la configuration et le suivi du matériel et des logiciels; le développement et le soutien technique des systèmes fonctionnant parallèlement au SIG.
- 28E.29 Durant l'exercice biennal 2008-2009, le Service continuera de s'employer plus particulièrement à : partager son savoir institutionnel; renforcer la coordination dans l'utilisation des TIC par les services du Secrétariat opérant à Genève; être le lien institutionnel entre Genève et le Siège quant à la définition et à l'application de la stratégie TIC et aux politiques correspondantes; faire appliquer les normes en matière de TIC, fournir une infrastructure TIC sécurisée à toutes les entités qui utilisent le réseau du complexe du Palais et l'informatique nomade.
- 28E.30 Les services centraux d'appui sont dirigés par un chef de service; durant l'exercice biennal 2008-2009, ils seront réorganisés en quatre sections : la Section du courrier, de la valise diplomatique et de l'inventaire; la Section des bâtiments et des services techniques; la Section des achats et des stocks, la Section des voyages, des transports et des visas. Cette reconfiguration fait de l'actuelle section des achats et des transports deux entités distinctes, comme l'exigent désormais la complexité croissante et la multiplication des tâches dans ces domaines. Les services centraux fournissent des services communs d'appui à toutes les entités des Nations Unies opérant à Genève, y compris aux conférences qui se tiennent au Palais des Nations et au Palais Wilson. Les services centraux d'appui s'occupent notamment :
- a) Du courrier, de la garde et de la gestion des biens;
 - b) Du fonctionnement et de l'entretien de espaces techniques du Palais des Nations, de la villa « Le Bocage » et de ses pavillons, de la villa « Les Feuillantines », de la villa « La Pelouse »

et de son annexe, de la villa « La Fenêtre », ainsi que de la supervision du fonctionnement des installations du Palais Wilson;

- c) Des approvisionnements et des services de voyages et de transports, notamment le traitement des demandes de visas.

28E.31 Durant l'exercice biennal 2008-2009, les services d'appui centreront leurs efforts sur : a) la gestion efficace et rationnelle de tous les immeubles de l'ONU à Genève, avec notamment un entretien régulier et des travaux de réparation et de rénovation effectués en temps voulu; b) l'amélioration de la gestion des espaces de bureaux de l'Office des Nations Unies à Genève; et c) la sécurité et la commodité des lieux fréquentés par les usagers – fonctionnaires, délégués et visiteurs. Ils s'emploieront à renforcer davantage encore les services mixtes et les services communs existants et à en créer de nouveaux. Ces services s'inscrivent dans la continuité, et il s'agira surtout de proposer aux usagers des prestations de qualité, dans le respect des délais et au moindre coût, tout en veillant au professionnalisme, à la transparence et à l'application cohérente des normes, règles et règlements de l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 28E.11

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

a) Service des technologies de l'information et des communications

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que les technologies de l'information et des communications apportent un appui effectif et efficace aux objectifs de l'Organisation

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Indicateurs de succès

a) Des initiatives TIC mieux alignées sur les objectifs opérationnels de l'Organisation

a) i) Proportion accrue des initiatives pouvant être rattachées à la stratégie TIC

Mesure des résultats :

2004-2005 : sans objet

2006-2007 (estimation) : 67 %

2008-2009 (objectif) : 100 %

ii) Proportion plus élevée d'investissements TIC donnant ou dépassant les résultats prévus

Mesure des résultats :

2004-2005 : sans objet

2006-2007 (estimation) : 67 %

2008-2009 (objectif) : 75 %

b) Gains de ponctualité et d'efficacité en matière de procédures d'acquisition et de mise en place des TIC

b) Proportion accrue de systèmes et de services donnant les produits attendus

Mesure des résultats (pourcentage des procédures majeures de mises à niveau des systèmes effectuées de manière efficace et en temps voulu) :

2004-2005 : sans objet

2006-2007 (estimation) : 70 %

2008-2009 (objectif) : 80 %

| | |
|---|---|
| <p>c) Efficacité accrue des prestations et des appuis dans le domaine des applications, systèmes et services de TIC</p> | <p>c) Augmentation de la proportion des services affichant le degré d'efficacité attendu</p> <p><i>Mesure des résultats (disponibilité moyenne du courrier, des systèmes de gestion de flux et des serveurs de bases de données – exprimée en termes de réduction de la durée d'immobilisation) :</i></p> <p>2004-2005 : réduction de 2 % 2006-2007 (estimation) : réduction de 3 % 2008-2009 (objectif) : réduction de 4 %</p> |
| <p>d) Volonté plus affirmée de combler les lacunes opérationnelles</p> | <p>d) Augmentation du nombre de mesures d'amélioration identifiées et mises en œuvre</p> <p><i>Mesure des résultats :</i></p> <p>2004-2005 : sans objet 2006-2007 (estimation) : 20 mesures 2008-2009 (objectif) : 25 mesures</p> |

Objectif de l'Organisation : Faciliter la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation grâce aux technologies de l'information et des communications

| Réalisations escomptées (Secrétariat) | Indicateurs de succès |
|--|---|
| <p>Capacité accrue de l'Organisation en matière de gestion informatique, permettant une approche intégrée et concertée pour sauvegarder, chercher et extraire l'information dans tous les formats médias</p> | <p>i) Diminution du temps nécessaire pour chercher, extraire et sauvegarder l'information électronique</p> <p><i>Mesure des résultats (augmentation du volume des données sauvegardées dans le système central) :</i></p> <p>2004-2005 : 1 téraoctet 2006-2007 (estimation) : 2 téraoctets 2008-2009 (objectif) : 4 téraoctets</p> <p>ii) Augmentation du nombre de projets techniques élaborés et exécutés</p> <p><i>Mesure des résultats :</i></p> <p>2004-2005 : sans objet 2006-2007 (estimation) : 9 2008-2009 (objectif) : 10</p> |

b) Autres services d'appui

Objectif de l'Organisation : Assurer un appui efficace, rationnel et de qualité dans les domaines des achats, des voyages et transports, et de la gestion des installations

| Réalisations escomptées (Secrétariat) | Indicateurs de succès |
|--|--|
| a) Entretien efficace des immeubles et des locaux | <p>a) Diminution du nombre de dysfonctionnements des infrastructures</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : 22 2006-2007 (estimation) : 18 2008-2009 (objectif) : 13</p> |
| b) Efficacité accrue des services d'entretien | <p>b) Augmentation du pourcentage des demandes de prestation de service satisfaites dans des délais normaux</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : sans objet 2006-2007 (estimation) : 93,3 % 2008-2009 (objectif) : 96,7 %</p> |
| c) Gestion efficace et rationnelle du service des voyages, des visas et des transports | <p>c) Confirmation des ristournes obtenues par rapport au plein tarif dans le cas des voyages</p> <p><i>Mesure des résultats (pourcentage d'économie par rapport aux prix publics) :</i> 2004-2005 : 28 % 2006-2007 (estimation) : 22 % 2008-2009 (objectif) : 18 %</p> |
| d) Gains de qualité et de ponctualité dans les acquisitions de biens et services | <p>d) i) Augmentation du degré de satisfaction des clients quant aux prestations du Service commun d'achats (groupe des opérations communes d'achat de l'Office des Nations Unies à Genève et des organisations internationales ayant leur siège à Genève)</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : sans objet 2006-2007 (estimation) : 65 % 2008-2009 (objectif) : 70 %</p> <p>ii) Réduction du temps de traitement des achats</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2004-2005 : délais réduits de 5 jours ouvrables 2006-2007 (estimation) : délais réduits de 5 jours ouvrables supplémentaires 2008-2009 (objectif) : délais réduits de 2 jours ouvrables supplémentaires</p> |

iii) Pourcentage accru des personnes interrogées qui se déclarent satisfaites du service des achats

Mesure des résultats :

2004-2005 : 87,5 %

2006-2007 (estimation) : 85 %

2008-2009 (objectif) : 85 %

Facteurs externes

28E.32 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et obtenir les réalisations escomptées si les hypothèses suivantes se confirment :

- a) L'évolution de la technologie et des secteurs industriels correspondants n'aura pas d'effets négatifs sur la gamme des services offerts, et le degré de coopération des entités institutionnelles du Réseau métropolitain de Genève permettra de proposer des services plus efficaces et mieux intégrés;
- b) Les infrastructures de l'ONUG n'auront pas à souffrir d'événements météorologiques extrêmes; le jeu de la concurrence sur le marché local, l'évolution des destinations de voyages et l'instabilité des prix du carburant n'auront pas d'incidence négative sur l'efficacité du service et la maîtrise des coûts des voyages; le volume de la demande et des achats n'augmentera pas de manière anormale et la situation du marché n'évoluera guère.

Produits

28E.33 Durant l'exercice biennal, les produits ci-après seront exécutés : services d'appui administratif (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

- a) Attribution et aménagement des locaux de l'ONUG et coordination des services connexes de gestion des bâtiments;
- b) Délivrance des laissez-passer et autres documents de voyage; organisation de voyages à l'intention des délégués et des fonctionnaires; expédition de biens de l'Organisation; envois en vrac pour des conférences; déménagement d'effets personnels et souscription des polices d'assurance correspondantes;
- c) Passation de marchés de biens et de services pour l'ensemble de l'ONUG;
- d) Gestion des biens, contrôle des stocks et entretien des installations;
- e) Entretien de l'infrastructure informatique, notamment le SIG; support technique des applications; services d'assistance et d'appui aux utilisateurs; exploitation et entretien des installations de transmission; services de distribution du courrier.

Tableau 28E.12

Ressources nécessaires : Sous-programme 4

| Catégorie | Ressources (en milliers de dollars É.-U.) | | Postes | |
|--------------------------|--|---|------------|------------|
| | 2006-2007 | 2008-2009 (avant actuali- sation des coûts) | 2006-2007 | 2008-2009 |
| Budget ordinaire | | | | |
| Postes | 47 057,0 | 47 057,0 | 226 | 226 |
| Autres objets de dépense | 35 643,3 | 35 794,5 | – | – |
| Total partiel | 82 700,3 | 82 851,5 | 226 | 226 |
| Fonds extrabudgétaires | 9 046,8 | 10 492,7 | 31 | 45 |
| Total | 91 747,1 | 93 344,2 | 257 | 271 |

28E.34 Le montant de 82 851 500 dollars couvre : a) le maintien de 224 postes permanents et la transformation en postes permanents de 2 postes temporaires (poste P-4 de chef du Groupe systèmes informatiques de gestion et stockage des données, et poste P-3 d'administrateur des systèmes UNIX et du réseau de sauvegarde et stockage), compte tenu du caractère récurrent des tâches correspondant à ces postes, dont l'ONUG a besoin pour ses services d'appui aux infrastructures et aux systèmes; b) les autres dépenses (35 794 500 dollars). Le montant net des ressources nécessaires à la rubrique des autres dépenses est en augmentation de 151 200 dollars, en raison de l'effet report des dépenses (loyer et charges ainsi que les autres services) afférentes au déménagement du Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans l'immeuble Motta, cette augmentation étant en partie compensée par la diminution des frais d'aménagement (matériel et mobilier) de l'immeuble et par la baisse des tarifs de la police d'assurances contre les risques d'attentat et d'actes de terrorisme.

Tableau 28E.13

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation***Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/58/7 et Corr.1)

Le Comité consultatif a recommandé que l'utilisation des sites de l'ONU à New York et à Brindisi soient envisagée pour abriter le système de sauvegarde des données de tout le réseau et le système de reprise après sinistre, l'objectif étant de stocker les données en plusieurs lieux sécurisés, une solution plus économique que d'utiliser les services du Centre international de calcul à cette fin (par. VIII.57).

Une étude préliminaire a été réalisée. Toutefois, compte tenu de l'optique mondiale dans laquelle le Siège envisage la question, l'examen supplémentaire a été différé. L'évaluation globale quant à la continuité des opérations en matière de TIC et à la reprise après sinistre qui sera soumise à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session portera, notamment, sur les besoins concernant spécifiquement l'Office des Nations Unies à Genève.

Le Comité a demandé qu'il soit procédé à une évaluation des besoins des organisations sises à Genève et de la capacité de l'ONUG à pourvoir à ces besoins en temps opportun (par. VIII.60).

Comité des commissaires aux comptes
(A/59/5, vol. I, chap. II)

Le Comité a recommandé que l'Office des Nations Unies à Genève adopte pour gérer ses projets des outils qui permettent d'évaluer les ressources humaines internes et externes nécessaires et de contrôler leur utilisation à chaque étape, pour pouvoir analyser les causes des écarts par rapport aux prévisions et améliorer le processus de gestion (par. 151).

Le Comité a recommandé que l'Office des Nations Unies à Genève :

a) définisse et décrive le plan des procédures de test et les résultats pour tous les projets TIC; et b) se dote comme prévu de l'outil nécessaire pour gérer un service d'aide aux utilisateurs (par. 154).

Le Corps commun d'inspection met la dernière main à une étude sur la gestion et les services administratifs de l'ONUG. Ses conclusions et recommandations aideront l'Office à renforcer l'efficacité, la ponctualité et la réactivité de son appui.

Le projet Microsoft est maintenant un outil de base pour les projets et activités TIC. Le personnel a suivi des cours de gestion de projet à différents niveaux.

a) Le plan et la méthodologie de l'étude générale de viabilité ont été définis, en concertation avec le Siège. L'ONUG s'emploie maintenant à fixer le cycle chronologique de la production de logiciels, qui inclut des tests. En attendant les conclusions de cette étude, les plans préliminaires des procédures de test ont été mis au point et ont été utilisés dans divers projets.

b) La définition des éléments du nouveau service de gestion des demandes est en cours de formulation dans le cadre du projet de bibliothèque de l'infrastructure informatique. Le Siège prépare l'acquisition d'un système de gestion des relations clientèle, lequel inclut un nouveau module de gestion des demandes de prestation de service. En 2007, l'ONUG prévoit d'examiner et de tester ce module à la lumière des nouveaux besoins du système de gestion des demandes. Il travaille en étroite concertation avec le Siège à l'élaboration de directives en vue de définir une méthode d'évaluation de la viabilité des projets, qui comportera une documentation détaillée et normalisée pour tous les projets TIC importants. L'Office a mis en place un service interne d'aide aux utilisateurs dans le cadre du SIG et des services d'aide technique aux utilisateurs, et a pu ainsi améliorer considérablement le suivi des demandes d'assistance. Il a pris des mesures pour mettre en place un système de gestion des relations avec la clientèle qui permettrait de contrôler et de suivre toutes les demandes des clients par le biais d'une entité centrale.

Le Comité a recommandé que l'Administration veille à ce que des mémorandums d'accord sur les services interorganisations, énonçant clairement les responsabilités et obligations de chacune des parties, soient signés et appliqués par les entités concernées (par. 241).

Au moment de la mise à jour, 10 entités avaient signé des mémorandums d'accord sur les services interorganisations. Depuis, les entités suivantes ont également signé des mémorandums d'accord : Commission économique pour l'Europe (juillet 2005), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (mars 2006), Programme des Nations Unies pour l'environnement (juin 2005), Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (juin 2006), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (septembre 2005). Dans d'autres cas où un accord officiel n'est pas encore intervenu, la prestation de services et les modalités applicables aux remboursements sont régies par un échange de mémorandums et sont alignées sur la méthode de remboursement stipulée dans les mémorandums d'accord.

(A/61/5, vol. I, chap. II)

Le Comité a recommandé que l'Office des Nations Unies à Genève observe le respect le plus strict des dispositions de l'instruction administrative ST/AI/ 2003/5 lorsqu'il procède à des inventaires physiques (par. 119).

L'Administration a souscrit à la recommandation selon laquelle tous les inventaires physiques devaient être réalisés avant juin 2007 conformément à l'instruction administrative ST/AI/2003/5.

Le Comité a recommandé que l'Office des Nations Unies à Genève présente des inventaires de biens complets, exacts et concordants et qu'il revoie en conséquence la note 11 afférente à ses états financiers (par. 124).

L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité et a présenté les rapports d'inventaire révisés pour correction de la note afférente à ses états financiers.

Le Comité a recommandé que l'Office des Nations Unies à Genève veille à ce que l'acceptation de contributions volontaires soit approuvée conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies (par. 157).

L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité et a obtenu du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme qu'il renforce ses contrôles internes pour s'assurer que l'acceptation de contributions volontaires est approuvée conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. L'application de la recommandation incombe en premier lieu au Haut-Commissariat.

Le Comité a recommandé que l'Office des Nations Unies à Genève établisse la valeur exacte des pendules données, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (par. 170).

Une estimation de la valeur des pendules données a été remise par le donateur.

Le Comité a recommandé que l'Office des Nations Unies à Genève continue à s'efforcer de gérer le fonds de placements de l'Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies de façon à en maximiser le rendement (par. 462).

Le Comité a recommandé que l'Office des Nations Unies à Genève examine et mette à jour rapidement la répartition des pouvoirs en matière d'achat à l'Office (par. 512).

Le Comité a recommandé que l'Office des Nations Unies à Genève renforce la coopération entre le Groupe des achats et des marchés et les départements dont il s'occupe, afin que le Groupe puisse appliquer des plans d'achat annuels fiables, conformément au paragraphe 7 de la résolution 52/226 A de l'Assemblée générale (par. 522).

Le Comité a recommandé que le fonctionnement et le règlement du Comité des marchés soient améliorés (par. 524).

Le Comité a recommandé que l'Office des Nations Unies à Genève règle les problèmes que posent les fonctions d'achat en ce qui concerne l'évaluation des prestations des fournisseurs et la séparation entre ces différentes fonctions (par. 526).

Le Comité a recommandé que l'Office des Nations Unies à Genève veille à ce que les achats de biens à l'Office ne soient effectués qu'une fois que les besoins ont été dûment examinés (par. 532).

L'Administration continue de prendre des mesures sur la base de la recommandation, en s'efforçant de maximiser les rendements de l'Assurance mutuelle ainsi que recommandé par le Comité, tout en prenant dûment en compte la stratégie en matière de placements.

La nouvelle répartition des pouvoirs délégués en matière d'achat est en vigueur depuis le 9 juin 2006.

Le Directeur de la Division de l'administration a demandé cet appui dans des notes officielles adressées à tous les administrateurs en octobre 2005, avec suivi en janvier et février 2006. Sur la base des renseignements reçus, le Groupe des achats et des marchés a formulé des plans sur la base des renseignements reçus et a tenu des réunions d'examen périodiques avec les principaux clients.

L'Administration a souscrit à cette recommandation; le 6 juillet 2006, elle a publié le règlement révisé du Comité des marchés, élaboré sur la base de la nouvelle version (2006) du Manuel des achats.

L'évaluation des prestations des fournisseurs a débuté en février 2006. Elle est actuellement peaufinée pour tenir compte des dispositions du nouveau manuel des achats. La séparation entre les fonctions est effective depuis novembre 2005.

L'Administration veille en règle générale à ce que les achats de biens n'interviennent qu'une fois que les besoins ont été dûment examinés.

Résumé de la recommandation

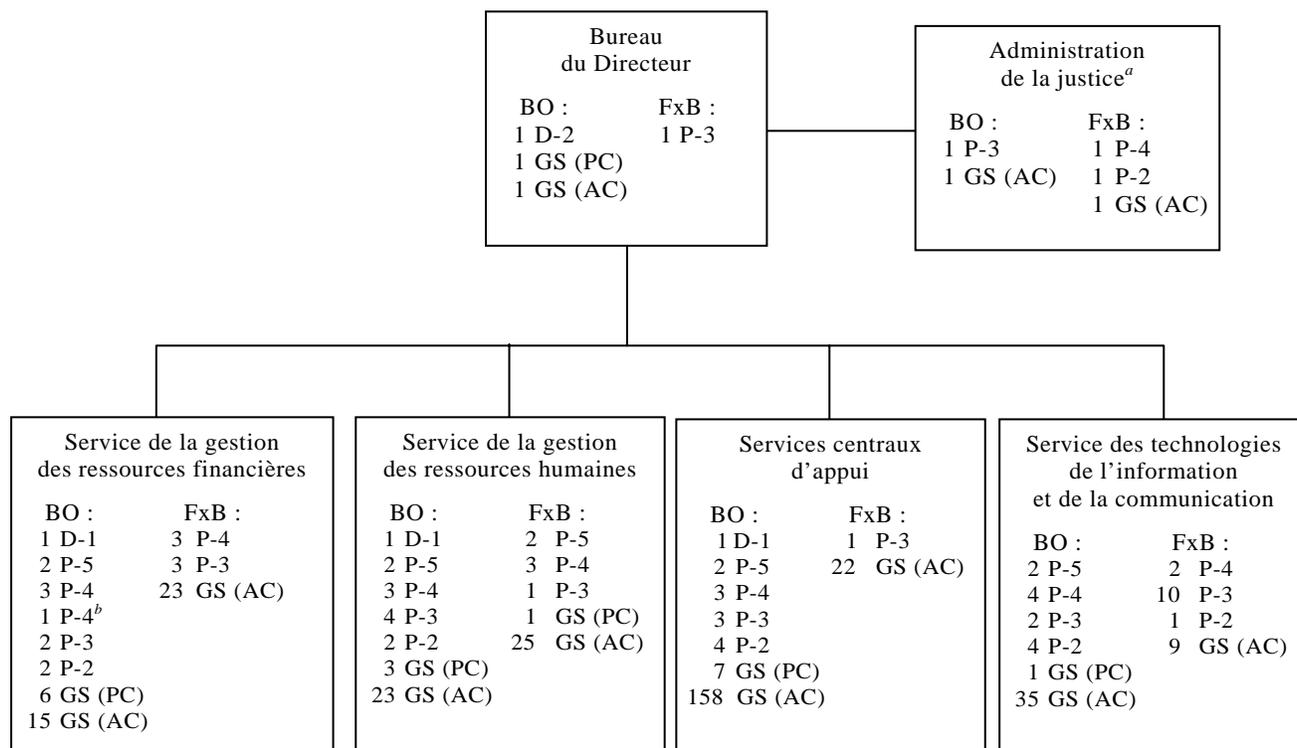
Suite donnée à la recommandation

Le Comité a recommandé que l'Office des Nations Unies à Genève applique les principes relatifs aux achats de faible montant, conformément au Manuel des achats des Nations Unies ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, afin d'optimiser ses opérations d'achat et la productivité de son personnel (par. 557).

L'application intégrale des principes relatifs aux achats de faible montant est prévue pour décembre 2007.

Division de l'Administration (Office des Nations Unies à Genève)

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2008-2009



Abréviations : BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; GS : agent des services généraux; PC : 1^{re} classe; AC : autres classes.

^a Voir à propos de ces postes l'explication donnée au paragraphe 28E.6 concernant le système de justice interne.

^b Nouveau poste.